

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JANVIER 2011

L'an deux mille onze, le treize janvier, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après.

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
1	1	Convention retraite	Convention pole retraite CDG 24	1
2	2	Office Tourisme	Convention Office de Tourisme	2
3	3	Agenda de poche	Renouvellement contrat agenda	2

L'an deux mille onze, le treize janvier, à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 05 janvier 2011.

Etaient présents : Daniel LACHAIZE, Jacques BERTHET, Jean-Luc FAVRETTO, Alain BATAAC, Claude ROUCHEYROLLE, Franck POURTAL, Josiane MANZANAS, Florentine N'GAPELE COULIBALY, Jean-Thierry LANSADE, Hélène GUISET.

Absents excusés : Marie-José GUERIN, Marie-Pierre POUGET, Annick KOURLATE, Marie-France AUDET

Absent non excusé : Michel CARPENTIER

Procurations : Marie-José GUERIN à Josiane MANZANAS
Annick KOURLATE à Daniel LACHAIZE
Marie-Pierre POUGET à Florentine N'GAPELE COULIBALY
Marie-France AUDET à Jean-Thierry LANSADE

Secrétaire de séance : Franck POURTAL

Approbation du procès-verbal

Le Maire soumet à l'assemblée le compte rendu de la réunion du 09 décembre dernier pour approbation.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

CONVENTION OFFICE DU TOURISME

Délibération : Convention Office du Tourisme

Dans le cadre de la réflexion menée dans le courant de l'année 2010 sur la réorganisation de l'action touristique en Bergeracois à laquelle ont été associées les communautés de communes de Bergerac Pourpre, des Trois Ballées du Bergeracois, du Pays de Villamblard, des Côteaux de Sigoulès, le Syndicat Mixte de Développement Ouest Bergeracois (SD24), et les Communes de Villefranche de Lonchat, Saint Rémy sur Lidoire, Saint Géraud de Corps, Razac de Saussignac et Monestier, le schéma d'une nouvelle structuration touristique a été proposé. Il s'agit d'étendre le territoire de compétence et les missions de l'office de tourisme de Bergerac Pourpre.

Le Maire expose le projet qui repose sur trois fiches actions :

-l'accueil physique des touristes

-l'accueil et l'adaptation de l'information touristique au numérique

-la qualification de l'offre par la coordination des acteurs locaux

Il donne lecture d'un projet de convention à intervenir entre le SD 24 et l'office de Tourisme de Bergerac Pourpre dont les principales caractéristiques sont :

-Définir les engagements réciproques des deux parties pour la réalisation en 2011 des missions d'intérêt général telles que décrites en préambules de la convention.

-financement des nouvelles missions de l'office de tourisme

-durée de la convention : un an

Cette convention est un préalable à la création d'un syndicat mixte début 2012, qui, conformément à l'article L 134-5, est le seul type de structure pouvant instituer un office de tourisme intercommunautaire. Le Conseil Municipal prend acte de cette convention.

CONVENTION AU POLE RETRAITE AU SEIN DU CENTRE DE GESTION DE LA DORDOGNE

Délibération : Convention au pôle retraite au sein du centre de gestion de la Dordogne

Afin de compenser le désengagement de la CNRACL (Centre National de Retraite Agent des Collectivité Locales) du fait de la dématérialisation de l'ensemble des dossiers liés au retraites, le Centre de Gestion qui participe à la mise en œuvre du droit à l'information des actifs sur leurs droits à la retraite est habilité pour recueillir, traiter et transmettre aux régimes de retraites les données relatives à la carrière des agents et aux cotisations versées.

Pour l'exécution de ces missions, il convient de signer une convention fixant le rôle d'intermédiaire du Centre de Gestion à l'égard de la collectivité pour l'exécution des missions prévues par les conventions de partenariat entre le Centre de Gestion et la caisse des dépôts et consignations mandataires et gestionnaires des fonds CNRACL y compris sur son fonds national de prévention IRCANTEC et RAFF.

Cette convention sera conclue pour une durée de trois ans. La contribution financière de la collectivité sera basée sur une cotisation additionnelle de 0,10 % assise sur la masse salariale.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette convention.

RENOUVELLEMENT CONTRAT AGENDA DE POCHE 2012

Délibération : Renouvellement contrat agenda de poche année 2012

Monsieur BERTHET explique à l'assemblée que le contrat avec la Sté Média Diffusion Conseil qui a édité l'agenda de poche est arrivé à expiration et il demande au conseil de se prononcer sur un éventuel renouvellement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité des ses membres de ne pas renouveler ce contrat.

CANTINE SCOLAIRE

Le Maire rappelle à l'assemblée que par décision du conseil municipal du 07 octobre 2010 et avec l'avis de la commission cantine, il avait été décidé de fixer à 1 € le prix du repas facturé à une famille dont l'enfant doit suivre un régime particulier.

La famille trouve trop onéreux le coût facturé et sollicite de la part de la Municipalité une réduction. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de rester sur sa position antérieure et facturera le repas à 1 €.

ATESAT

Le Maire informe le Conseil que par arrêté du 10 décembre 2010 le Préfet a reconduit l'éligibilité de notre Commune à l'assistance Technique des Services de l'Etat dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat (ATESAT) pour une durée d'un an.

BAS MONTRAVEL

Le syndicat mixte à la carte d'assainissement du Bas Montravel réfléchit actuellement aux modalités de mise en œuvre d'une lutte coordonnée contre le développement des ragondins à l'échelle du territoire du syndicat.

La Commune de Montcaret de part sa position en vallée de la Dordogne est particulièrement exposée à la prolifération de ce rongeur.

Aussi le syndicat demande au Conseil Municipal de lui communiquer le nom de piégeurs volontaires pour lutter contre ce fléau.

Le conseil décide de surseoir à cette réflexion et préfère attendre la réunion du Bas Montravel le jeudi 27 janvier à St Seurin de Prats pour aborder le sujet lors de cette réunion.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Routes :

Le Maire informe le conseil que le Communauté de Communes suggère que les Communes se regroupent pour passer leurs commandes relatives aux travaux routiers.

Pour cela, il convient d'établir une convention conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics pour la passation d'un marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réfection de voirie ;

Avant de signer tout document, le conseil municipal souhaite que le Président de la Communauté de Communes, Monsieur DE MIRAS, vienne expliquer au conseil les modalités de cette convention et de ce fait décide de reporter sa décision à une réunion ultérieure.

PROJETS INVESTISSEMENTS 2011.

Afin de pouvoir commencer à élaborer le budget 2011, le Maire présente au conseil les investissements à réaliser au cours de l'année.

- achat matériel tondeuse en remplacement des anciens matériels
- travaux routiers, fossés
- réaménagement des sanitaires de la salle des fêtes Maurice Bonamy
- accueil de jour Alzheimer avec l'EHPAD de Castillon la Bataille
- station épuration stockage des boues lit de roseaux
- travaux de voirie (épareuse et banquetteuse)

QUESTIONS DIVERSES

Mairie de Flaujagues : Le Maire lit un courrier de la Commune de Flaujagues sollicitant une participation financière aux frais de scolarité d'un enfant habitant la Commune de Montcaret et scolarisé à Flaujagues. Le conseil décide de ne pas accorder de subvention à cette Commune car la municipalité de Montcaret dispose d'une école où l'enfant pourrait être scolarisé.

ASSAINISSEMENT

Le Maire donne lecture d'une note émanant de Marie-France AUDET concernant la possibilité d'un projet d'assainissement collectif pour les lieux dits retirés de la Commune. Pour l'instant aucun projet n'est envisagé et l'assainissement non collectif fait l'objet d'une étude auprès des services du SPANC.

LOGEMENT DE LA POSTE

Quelques travaux sont en cours de réalisation dans l'ancien bureau de poste avant de le louer à Monsieur GAUTHIER, l'actuel locataire du logement au dessus du bureau de poste. Ces travaux consistent à remplacer le linoléum, casser des cloisons, résilier le compteur d'eau, (le compteur EDF étant conservé). Le locataire s'engage à remettre les lieux en état lors de son départ (extension du bail actuel).

TRAVAUX ROUTIERS

Un devis a été établi concernant les travaux de fauchage des banquettes et pour la taille de la haie au stade.

PROJET SALLE DES FETES

Le Maire prendra contact prochainement avec Monsieur KRZAN afin d'actualiser son devis concernant les travaux de mise aux normes des sanitaires de la salle des fêtes.

Deux observations sont faites, l'une concernant une lame brisée du plancher qui doit être remplacée avant la prochaine location de la salle, l'autre concernant les pigeons qui pénètrent dans l'enceinte de la salle par un trou sous l'avant toit.

USTOM

Monsieur LACHAIZE a assisté à la dernière réunion de l'USTOM où il a été abordé le sujet de la redevance incitative, c'est-à-dire que la facturation du ramassage des déchets sera effectuée en fonction du volume et du nombre de passage des camions de la COVED sous traitant de l'USTOM. Les conteneurs seront changés et remplacés par un nouveau conteneur avec puce. Ce système devra être opérationnel en 2013/2014. L'année 2012 sera une année d'expérimentation de ce procédé.

CHEMIN RURAL DE TETE NOIRE

Monsieur BATAK signale que l'état de son chemin est déplorable. Il demande au Conseil de prévoir une réfection de ce chemin rapidement. Monsieur ROUCHEYROLLE demande aux élus d'inventorier l'état des routes.

STAGE UTILISATION PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Monsieur FAVRETTO informe le conseil qu'il convient de faire suivre aux agents de la voirie un stage sur l'utilisation des produits phytosanitaires conformément à la nouvelle réglementation en vigueur. Ce stage déboucherait sur l'obtention d'une attestation autorisant la manipulation de ces produits.

PROJET CITADELLE

Monsieur BERTHET signale que contrairement à ce qui était prévu il n'y aurait plus la possibilité de faire un parking sur le site de la citadelle lors de cette manifestation. Pour ces raisons ce projet risque d'être annulé.

La séance est levée à 21 h 30

Le Maire,

Daniel LACHAIZE	
-----------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Thierry LANSADE		Hélène GUISET	
Jean-Luc FAVRETTO		Marie-France AUDET	
Annick KOURLATE		Marie-Pierre POUGET	
Claude ROUCHEYROLLE		Florentine N'GAPELE COULIBALY	
Josiane MANZANAS		Marie-José GUERIN	
Jacques BERTHET		Alain BATAK	
Franck POURTAL		Michel CARPENTIER	